

Le monde rural face aux défis de l'aménagement du territoire

Jérôme Vignon

Conclusion du colloque :
« Le développement dans les espaces à faible densité »

Mon propos ne sera peut-être pas très centré sur le Massif Central, bien qu'il ait été un acteur pour l'organisation de ces rencontres. Je dirai simplement que je trouve vraiment extrêmement prometteur, notamment du fait du choix de la dimension européenne, que le Massif Central se soit présenté ici, non pas au nom de sa singularité et de ses difficultés, mais au nom de son exemplarité, parce que les comparaisons avec d'autres espaces ruraux fragiles dans le reste de l'Europe ont bien montré qu'il n'était pas seul à porter des problèmes et que d'une certaine manière il les assumait d'une façon qui pouvait inspirer d'autres régions. À l'inverse, le Massif Central peut aussi s'inspirer de novations et d'expériences positives qui donnent espoir dans l'avenir des territoires ruraux fragiles.

La synergie chercheur-intellectuel-décideur

Comment essayer de recenser ces espoirs ? Avant de m'exprimer sur cette question, je voudrais d'abord aborder au fond la fonction du chercheur et de l'intellectuel vis-à-vis du décideur. Cet aspect ayant été évoqué dans les discussions et les débats de ce colloque, il me paraît utile de faire quelques suggestions concernant la vivacité, la durabilité de l'articulation entre recherches, intellect, connaissances d'une part, et prise de décisions d'autre part, car je crois que cette durabilité, cette persistance, sont pour vous un enjeu important.

Sur la fonction des chercheurs, des intellectuels, spécialement sur le thème des territoires ruraux fragiles, il me vient avec force cette image que l'on doit à un intellectuel français, vous m'excuserez de m'y référer, il s'agit du directeur Olivier Mongin, qui je pense a très bien illustré la fonction attendue des chercheurs dans les situations de modernisation de nos démocraties. Il a cette image un peu compliquée de l'intellectuel démocratique : on attend des chercheurs qu'ils nous aident. Reconnaissons qu'ils ont eu ce rôle, en nous représentant les problèmes d'aujourd'hui dans leur complexité.

On parle parfois d'une crise de la représentation, on fait allusion à ce propos à la représentation électorale, mais plus profondément nous disait Mongin, *il y a une difficulté étant donné la complexité et la variété des questions, à se donner les moyens de pouvoir se les représenter, de pouvoir les voir.*

Il y a une fonction de dévoilement, de rendre visible ce qui est caché, que les chercheurs ont parfaitement accompli, peut-être implicitement, peut-être n'en ont-ils pas conscience, à notre bénéfice nous les décideurs, nous qui en principe sommes quelque part responsables de ce qui est, ou de ce qui voudrait devenir.

Le passage des anciennes aux nouvelles typologies

Alors quel est ce dévoilement ? Que peut-on retenir en particulier de ce qui nous a été dévoilé dans ces trois colloques en parallèle ? Je fais appel,

Jérôme VIGNON

Directeur DATAR
1, Rue Ch. Floquet
75343 Paris Cedex 07
Tél : 01 40 65 12 34
Fax : 01 40 06 99 01

Objectif 5b :
Il s'agit de l'un des objectifs donnés à la réforme des Fonds structurels communautaires, qui vise plus particulièrement les régions en retard de développement.

pour ma part, à mes souvenirs de l'objectif 5B (voir encadré). Je viens du giron communautaire où j'ai passé une petite quinzaine d'années, et je me souviens bien de l'époque 1987, où Jacques Delors, qui voulait transformer des fonds structurels, donc des machines à redistribuer, en politique structurelle. Ce thème est encore le nôtre aujourd'hui. Cet objectif, s'il n'est plus présent dans la représentation formelle de la commission européenne, est bien présent sur le terrain. Reconnaissons que chez cet homme qui avait des ascendances territoriales et agricoles, c'était là le sentiment que quelque part l'avenir de l'Europe se jouait et se joue toujours dans les territoires ruraux. À cette époque où s'est instrumentalisée une telle politique, on a toujours besoin de typologie, et la fonction du chercheur est de nous aider à la fois à faire de nouvelles typologies, à détruire ou à réviser celles qui existent et à nous aider à faire la transition entre les anciennes et les nouvelles. On avait une typologie dans laquelle on distinguait à la fois les situations rurales périurbaines, les situations dominées par une agriculture en transition toujours forte, mais capable d'entraîner derrière elle un mouvement de la ruralité, et puis des situations que nous avons du mal à qualifier, vis-à-vis desquelles nous avons un gêne, un déficit de diagnostic des situations un peu de reste c'est-à-dire, disons-le, en situation de « risque de désertification ».

Nous sommes quelque fois en présence d'une tentation du désert à rebours, la première, celle des écritures, était celle de la tentation de la puissance, celle d'aujourd'hui « osons la désertification » (et c'est un mot d'ordre qui a subi un profond démenti), c'est la tentation de la démission.

Lutter contre la démission

La première contribution des intellectuels, issus de différents pays, qui se sont réunis autour des six instituts de recherche de la région Auvergne, c'est d'avoir apporté un démenti à la tentation de la démission : oui, quelque chose est possible, la preuve et on peut le comprendre, ils nous fournissent des représentations sur les raisons pour lesquelles, dans certaines conditions et dans certains territoires ruraux fragi-

les, il y a un mouvement, plus qu'un frémissement. Ils nous apportent ce qui est irremplaçable dans la recherche intellectuelle, c'est-à-dire des représentations provisoires, des modèles, certes contestables, mais une façon de se retrouver en face d'une réalité sans en avoir peur. Il y a un non-dit, spécialement en France, un tabou de la désertification, je dis un tabou français parce que revenant de Bruxelles, je suis très sensible à cette prégnance de la démographie chez les français. « *Il n'y a de richesse que d'hommes* », grand leitmotiv français, donc là où il y aurait trop peu d'hommes, il n'y a plus de richesse ni d'avenir possible ! Le démenti apporté à cela est une nouvelle fracassante ! Si ce n'était que la seule contribution des chercheurs elle serait déjà considérable, il faut absolument la souligner. Bien sûr vous avez raison de dire que cela restait à vérifier, les présomptions, les hypothèses des chercheurs demandent à être validées à la lumière des recensements démographiques. Puis-je me permettre de vous donner une petite assurance ou plutôt l'indication que sans doute les signes décelés par les chercheurs, trouveront une confirmation. C'est l'expérience d'un objectif qui n'est pas cité, me semble-t-il dans nos recherches à ce stade : l'objectif 6, qui a été ajouté, depuis l'adhésion des pays scandinaves en 1995 dans l'Union Européenne et qui provient tout simplement du fait que chez eux, dans des territoires où la densité d'habitation est de l'ordre de 8 habitants au km² et qui donc même à leur échelle sont relativement fragiles, on a trouvé les modes de développement, de valorisation et de revitalisation qui ne sont pas exactement ceux du 5B. Nous avons donc, non pas en laboratoire, mais en grandeur réelle sur l'espace européen, des formes politiques dont je ne sais pas si elles peuvent nous inspirer, mais qui en tant que faits, devraient être soumis à la curiosité des intellectuels et vous invitent, amis de Clermont-Ferrand et d'ailleurs, à accroître vos rangs, si ce n'est déjà fait, de l'expérience de ces chercheurs et universitaires scandinaves.

C'est donc une énorme contribution de donner à voir ce qui n'était pas vu, et de démasquer une fausse impuissance : quelque chose est possible dans ces territoires ruraux fragiles.

Reconnaître les interdépendances

Mais ce nouveau regard porté sur cette réalité masquée, interpelle les décideurs, la question n'est pas d'enrôler les chercheurs, de leur faire une place dans nos procédures, mais bien de nous demander si nous sommes prêts à entendre le message dérangeant qu'ils nous adressent, en même temps qu'ils nous signalent un message d'espoir.

Monsieur Legrand, représentant de France Nature Environnement à la table ronde, nous l'a dit, nous sommes en plein changement, mais allons-nous jusqu'au bout de cette perception et de ce qu'elle entraîne comme mise en cause de nos organisations et notamment de nos postures traditionnelles. S'il est vrai que cet espoir est lié à un regard qui met l'accent sur l'interdépendance des territoires, sur la valeur que représente un territoire même peu peuplé pour ce qui l'environne, alors que notre approche territoriale est largement fondée sur la spécificité de chaque territoire, le SDEC¹ est prometteur, mais il n'est encore qu'une promesse. Si cela est vrai, alors il en découle une mise en cause de ce qui fait actuellement obstacle à la vitalité des interdépendances entre les territoires fragiles ruraux et urbains. Par exemple l'interdépendance entre les agricultures, l'agriculture entrepreneuriale et l'agriculture de qualité ou de subsistance, qui est l'un des moyens, nous a-t-on dit, de faire revivre les territoires ruraux fragiles. À l'intérieur du monde agricole, la revitalisation des territoires ruraux fragiles pose un difficile problème d'arbitrage. Il suffit de se remémorer la question de la jachère verte et l'implication de la réorientation de la grande production agricole entrepreneuriale vers d'autres possibilités, pour avoir en tête que vivre l'interdépendance c'est aussi susciter à l'intérieur de groupes d'acteurs d'aujourd'hui, que nous appelons aussi décideurs, des débats difficiles, des problèmes de rapport de force et la remise en cause de nos traditions.

Les enjeux pour la recherche et les décideurs

Second rôle, seconde fonction des intellectuels, à laquelle ils ne consentent pas toujours volontiers, mais qui était pourtant à l'origine de leur démarche : c'est la fonction de conseil, d'ex-

pertise, la réponse à la demande sociale. C'est ainsi qu'ils légitiment le fait de sortir de ce que certains appellent la tour d'ivoire du chercheur, nécessaire à son autonomie, à son indépendance de chercheur. Quelque chose est possible mais comment ?

Nos discussions et les rapports présentés à ce colloque, ont semble-t-il bien montré les deux niveaux où la recherche est appelée à se mouiller, à faire comme le disent les anglo-saxons, le pas de la résolution des problèmes.

Le premier niveau c'est le niveau pratique, technique, la recherche nous aide à étudier la transférabilité et le caractère non anecdotique d'un certain nombre d'expériences du terrain, mesurées grâce aux outils de l'évaluation et qui par exemple en matière de renouveau de l'agriculture de qualité de la filière fromagère, dont on a parlé pendant ce colloque, peuvent inspirer la boîte à outils de l'aménageur décideur, qui se sent pris au jeu de la possibilité de faire quelque chose.

Et là je pense que nous devons faire une ample moisson des exemples qui ont été travaillés au cours de ces journées, de manière à ce qu'ils viennent nourrir ce que nous appelons un peu trop vite une économie de projets et pas seulement une économie d'infrastructure. Nous sommes en panne de projets, non pas en panne d'initiateurs, de responsables de projets, de porteurs, car il y a en fait, y compris dans nos territoires ruraux un foisonnement de porteurs de projets. Nous sommes un peu en panne au niveau des décideurs, en ce qui concerne l'inscription de tels projets à l'intérieur de procédures, de contrats de plan avec la région, des nouveaux schémas dont on attendrait qu'ils soient davantage libérateurs des possibilités de flexibilité des régions et des territoires pertinents.

Vous avez produit une manne de projets, une manne qui pourrait nourrir la boîte à outils, à nous de les incorporer suffisamment vite, dans la traduction en terme opérationnel et en terme de contractualisation notable.

Promesses et richesses des « conditions-cadres »

L'autre catégorie de conseils, de recommandations qui émane de la recherche, et qui a été

1. Schéma Directeur de l'Espace Communautaire

amplement développée au cours de nos échanges, même si la recherche a encore beaucoup à faire en ce domaine, est celle des conditions cadres, pour que les territoires ruraux fragiles accomplissent pour eux-mêmes et pour les autres territoires, les promesses et les richesses dont ils sont porteurs. Il faut que d'autres conditions cadres, soient accomplies et présentes. Nous sommes dans une interdépendance de cadres politiques, juridiques, financiers, administratifs, organisationnels, nous ne le savons que trop, puisque c'est une des difficultés et l'une des raisons de ces méandres, qui a été soulignée par la loi d'orientation et d'aménagement du territoire.

S'il est si difficile à formuler, s'il est si difficile de lui donner un caractère descriptif et donc clair, c'est à cause précisément de ce flou, de ce flou nécessaire de l'articulation et de la cohérence des cadres pertinents de décisions.

Je voudrais simplement m'attacher à deux de ces cadres qui me touchent, et qui me touchent davantage, le cadre européen : on a évoqué à juste titre, les risques d'incohérence, entre le nouveau cadre communautaire – réforme de la politique agricole commune, réforme des politiques structurelles –, et le pressentiment démontré par le Massif Central et d'autres régions rurales fragiles, que quelque chose est possible, qui a valeur pour ces régions et pour celles qui les entourent. Je décris simplement la situation actuelle pour la voir sous un jour à la fois dynamique et non achevé.

Le moment de la réconciliation

Ce qui a été apporté dans ces trois jours vient au bon moment, c'est-à-dire à un moment où il est encore temps de réconcilier deux débats, qui concernent tous les deux les territoires ruraux – pas nécessairement les territoires ruraux fragiles, mais je les englobe –, deux débats qui ont tendance, chacun dans leur logique propre, dans les négociations, aussi bien au plan de Bruxelles qu'au plan national, à établir une dichotomie dont vous avez montré qu'elle était mortelle : dichotomie entre agriculteurs et non agriculteurs, dichotomie entre villes et monde rural.

Quels sont ces deux débats qui se développent actuellement chacun avec sa dynamique

propre ? Eh bien il y a celui de la réforme de la PAC. Je ne vais pas résumer les positions en présence, car il y a en ce moment un débat très intense. La France a en effet pris des positions actives et nouvelles par rapport aux propositions de la commission, mais le débat qui se déroule autour de la ligne directrice agricole, dominée par la ressource financière agricole et sa spécificité dans la dialectique communautaire, a ceci de commun entre les protagonistes, qu'il est centré sur la figure de l'agriculteur et sa capacité à se développer en amont ou en aval.

Un autre débat, qui tend à être disjoint, né à l'intérieur de la sphère financière des fonds structurels, dissocié effectivement budgétairement de la réforme actuelle, et celui-ci est tourné autour de l'ampleur des zonages, ce qui est commun aux protagonistes de ces débats c'est qu'ils sont d'accord pour que le développement rural soit multipiloté, partagé par plusieurs acteurs agricoles, non agricoles, urbains et ruraux, le problème est celui que la part des différentes catégories de zones, concernant les territoires urbains sensibles, avec un développement industriel handicapé et les territoires ruraux, bref on est dans un débat différent.

Le risque que je vois présent actuellement c'est que ces deux débats accentuent ce que nous voulons conjurer, d'un côté un pilotage par l'agriculture, de l'autre une intégration, une interdisciplinarité.

Je pense qu'en soulevant les problèmes du traitement dans la réforme de politique agricole commune, en cohérence avec la réforme des fonds structurels, des zones rurales fragiles, on peut aider à faire un pont entre les deux débats. J'ajoute que la tendance de la rénovation des politiques et de l'agenda 2000 de Bruxelles, c'est de laisser davantage aux États membres la possibilité d'agir et de pondérer entre différents outils. À la fin 1999, quand les négociations sur l'agenda 2000 – qui est constitué des réformes politiques communautaires, en prévision de l'élargissement et de l'EURO – quand cet agenda aura été accompli, la France et les États membres disposeront, normalement d'une palette d'outils plus flexibles pour assumer leurs objectifs, et en particulier pour combiner en fonction de la diversité des territoires et des

régions, les modes les plus appropriés, ceux dans lesquels la dominante agricole s'impose, et ceux dans lesquels l'intégration des compétences et des milieux professionnels paraît aussi s'imposer. Ce sera même probablement un rôle des régions, que de faire cet équilibre, de chercher ces dominantes dans la meilleure utilisation de la boîte à outils communautaire. Articulation des cadres, cadres permissifs, il y a pour la DATAR, notamment pour la mise en application de cette ambitieuse loi d'orientation d'aménagement du territoire, qui dans mon sentiment ne se concrétisera que petit à petit à la faveur de son expérimentation, il y a au moins deux défis dans ce qui a été apporté ces trois jours et ce matin, qui pourraient servir d'inspiration : le premier c'est celui de la synthèse qui a été évoquée, à la place d'un schéma national de l'aménagement du territoire, ou pour donner suite à l'inspiration qui la sous-tendait, des schémas de services collectifs devront être mis en œuvre si cette loi est adoptée. Mais l'objet même de ces schémas de services collectifs c'est d'assurer une certaine synthèse au niveau national en ce qui concerne les intentions stratégiques à long terme, des pouvoirs publics nationaux, notamment en réconciliant deux nécessités : celles d'une stratégie des infrastructures de transport, de communication, d'énergie, et celle d'une stratégie du développement durable, fondée sur la reconnaissance des territoires, de leurs ressources naturelles et des paysages, voire ensemble ces deux schémas de services collectifs, ne pas les séparer, telle est une fonction de synthèse que la loi voudrait assigner à la nouvelle démarche. Y arrivera-t-elle ?

Ce n'est pas sûr mais au moins l'ambition est là, et me semble-t-il tant dans la table ronde que dans les propositions et les réflexions des chercheurs, il y a matière à mieux comprendre une articulation féconde entre infrastructures, accès, revitalisation, qui sont des conditions nécessaires au développement, et préservation, développement de la qualité spécifique des territoires fragiles ruraux.

La nécessité d'un cadre juridique

Un problème aussi de cohérence, que cette loi d'aménagement du territoire veut aborder en constituant un premier pas, mais sans apporter

de résolution complète, qu'est celui de vide en matière de prescription juridique sur l'utilisation des territoires. Votre colloque a souligné la nécessité de l'incorporation de la contribution du droit, il y a bien un domaine où les territoires ruraux fragiles appellent des règles juridiques plus claires, et qui ne soit pas seulement livrées à l'initiative communale ou nationale, entre les deux il y a besoin de prescriptions régionales qui organisent aussi bien en matière d'urbanisme, d'affectation des sols et de préservation des espaces, la complémentarité entre la ville et la campagne.

Les schémas régionaux d'aménagement et développement du territoire présentés dans la loi, devront être un jour un échelon intermédiaire qui pour l'instant n'existe pas entre le tout national et le tout communal, il me semble que votre appel à un encadrement juridique est aussi un appel à l'existence d'une capacité de jugement sur l'affectation des territoires au plan régional.

Nos responsabilités de décideurs

J'avais annoncé que je voulais aussi dire un mot, sur l'utilisation pratique et la mise en œuvre de tous ces conseils, ces inspirations, ces propositions d'actions, qui émergent de la recherche. J'y suis très sensible, et j'ai toujours été très frappé par la contradiction entre la richesse de la disponibilité intellectuelle, la densité de la recherche socio-économique en particulier mais pas seulement dans notre pays, et d'autre part le caractère fruste pour ne pas dire abominablement simplificateur et parfois même obscurantiste des processus de décisions publiques. Quitte à poser le problème de façon plus générale que pour les territoires ruraux sensibles, je partage pleinement le souci des animateurs de ces rencontres et notamment des animateurs universitaires, le DRAE, le Préfet, de créer les conditions de construction d'articulations véritables et durables de passerelles entre les universitaires, les centres de recherches, les chercheurs et le processus de décision public. Je voudrais évoquer certaines des passerelles dont j'ai eu connaissance, que nous pourrions mettre en œuvre et au sujet desquelles nous avons des responsabilités.

Car à quoi bon suggérer des possibilités sans engager un peu notre responsabilité de décideur. En même temps, au fond je recherche différentes postures du chercheur dans la société, différentes attitudes au travers desquelles cette articulation aurait lieu et je recherche aussi comment des organisations, des dispositions permettraient à ces postures de se développer.

Il y a déjà une perspective tournée vers les chercheurs : s'ils sont disposés à se « rendre utiles », se rapprocher de la décision et des processus effectifs de développement, sont-ils d'accord pour aller davantage sur le terrain et devenir comme on le voit dans un certain nombre de pays et de régions, tout comme en Auvergne, des acteurs à part entière du développement dans les zones rurales sensibles ?

En parcourant les leçons du programme LEADER 2, sans doute l'un des plus féconds, des plus passionnants, que l'Union européenne ait lancé jusqu'à présent, on voit le caractère décisif de la présence d'universitaires ou de chercheurs à travers quelque chose d'impalpable. Ils ne sont pas intéressés aux résultats, ils n'ont pas de *stake*, ils n'ont pas d'enjeu, ils sont là d'une manière qui est véritablement aidante, et en particulier ils permettent cette inculturation très difficile qui consiste en l'importation de l'innovation à l'intérieur des territoires ruraux, de la part de ceux qui y ont toujours vécu. Dans un certain nombre de régions françaises, la difficulté du développement est née de là, d'une importation mal ressentie, de processus de rénovation et d'innovation plaqués sur ceux qui portaient la tradition du territoire. Il dépend aussi beaucoup des chercheurs que la question de formation, qui est un élément tout à fait vital de la régénération des territoires sensibles, soit aussi vitale que la question de l'évaluation. Ainsi, ai-je entendu lors de votre table ronde : « nous devons mieux connaître quels sont les possibilités, les chances, les atouts et les obstacles propres à chacun de nos territoires ruraux sensibles ». Ce travail d'évaluation ne peut pas être complètement une auto-évaluation, il faut bien autre chose que de l'assistance technique, il faut une participation bienveillante et active des chercheurs sur le terrain. Encore une fois les évaluations de l'objectif 5B et surtout du programme LEADER 2, nous donnent à pen-

ser que cela dépend beaucoup de la disponibilité de l'organisation des centres de recherches, à permettre aux chercheurs de se rendre sur le terrain, pendant un certain temps et à valoriser ces expériences de terrain dans leur cursus universitaire. Les autres postures dépendent davantage des décideurs eux-mêmes, et d'abord celles qui engagent les experts auprès des décideurs, nous avons besoin d'interchanger les rôles.

Les chercheurs ne peuvent pas être décideurs mais...

Je suis frappé, vivant depuis longtemps en Belgique, de voir à quel point les chercheurs sont appelés pour un oui, pour un non, auprès des exécutifs régionaux, auprès de tel ou tel ministre, à l'occasion d'un coup de feu dans la préparation des décisions politiques, et même, sont amenés à participer à des négociations, et à quitter pendant quelques mois leur casquette de chercheur, pour devenir, en quelque sorte des décideurs.

Bien sûr chacun sait qu'ils ne seront pas durablement décideurs, mais la mobilité, l'interchangeabilité des rôles, probablement très poussée dans les petits pays ne l'est pas assez dans les grands, et j'appelle de mes vœux l'existence de flexibilité de statuts, l'existence de variabilité dans les participations administratives et politiques, permettant à des experts chercheurs universitaires d'être à part entière pendant quelques mois ou années en quelque sorte partie prenante des équipes de décideurs. Et je le dis d'autant plus que c'est quelque chose qui est pratiqué par la commission européenne, les experts nationaux détachés peuvent très bien être des universitaires, cela a été largement pratiqué par celui qui est désormais mon patron : Jean-Louis Guigou, qui depuis de nombreuses années, a enrôlé de manière souple les chercheurs à l'intérieur de ces réseaux de prospectivistes, dont la DATAR tire aujourd'hui une grande partie de son imagination et je l'espère de son esprit critique vis-à-vis d'elle-même.

Trouvons les voies qui permettraient aux chercheurs d'être pendant un temps limité de leur expérience, partie prenante à la décision. Une autre posture dont on peut beaucoup attendre

et qui a été évoquée par monsieur le Préfet dans une de ses premières interventions, ne pourrait-on pas créer les conditions – je parle de nous, français, nous DATAR, pour ne parler que de moi et de ce qui peut m'engager-, pour que les chercheurs et les universitaires soient des éléments clefs, dans les forces de propositions et de délibérations, indépendantes par rapport au processus politique lui-même dont nous avons besoin au démarrage de ces processus, lorsqu'il s'agit d'identifier des grandes priorités, des axes stratégiques et des projets nouveaux. Là aussi, je m'inspire de la loi en préparation à propos des schémas d'aménagement du territoire, et qui comporte à l'intérieur de ces schémas, la constitution d'une capacité de propositions et de délibérations prospectives mais qu'il faut constituer, et à laquelle il faut faire confiance. Les chercheurs pourraient être, non pas seuls mais à l'intérieur de groupes constitués à l'avance en accord avec les autorités politiques et les représentants de l'État, des fers de lance, qui se libéreraient pendant un temps de toutes nos pesanteurs, de tous nos cloisonnements, de toutes nos adhérences lourdes et qui nous empêchent parfois d'avoir des stratégies ouvertes, interdisciplinaires, pluridisciplinaires, dont les espaces ruraux fragiles nous montrent la nécessité. Constituer de manière régulière à l'intérieur des processus de programmation et de décisions, des moments de délibérations et de propositions, protégés et privilégiés, c'est ce que j'ai vécu à la Commission européenne, c'est ce que j'ai vécu au Commissariat au plan à une époque, c'est ce qui pourrait être plus fréquent, y compris au plan régional.

Je nous lance, et je vous lance pour terminer d'abord un encouragement à vous chercheurs et universitaires, pour que vous continuiez et que vous approfondissiez cette capacité pluridisciplinaire et européenne. Le fait de faire appel à l'Europe et là je fais aussi parler mon cœur, est une manière de dédramatiser, d'appriivoiser des réalités difficiles et conflictuelles, de promouvoir les espaces territoriaux fragiles c'est mettre en cause non seulement des idées reçues mais des situations installées. On peut le faire plus facilement à partir d'exemples réussis, du témoignage du Massif Central, qui est

d'autant plus crédible qu'il peut se comparer, se valider à la lumière d'expériences étrangères, n'oublions pas l'expérience scandinave.

Je lance un mot d'encouragement à l'égard de la DATAR, celle-ci a toujours été protagoniste, sinon porte-parole, de l'équilibre entre ville et campagne.

Et si le monde rural était une immense source d'inspiration !

Si je regarde les archives de ces institutions que je découvre, la dimension du rural a toujours trouvé un avocat chez la DATAR, et ce serait bien à tort que l'importance des problèmes urbains pourrait donner l'impression que ceux-ci dominent exclusivement les perspectives auxquelles la DATAR voudrait contribuer. Je trouve matière dans nos conférences et dans cette rencontre à stimuler l'imagination et la capacité d'explication de la DATAR et sa capacité de conception, pour maintenir fortement cette interdépendance et interrelation entre développement rural et urbain, les concepts de pays, d'agglomérations ne doivent pas être creux et doivent servir à mettre en relation la promotion simultanée dans le territoire de ce qui est rural, de ce qui est agglomération de ce qui est ville, campagne, nature, de ce qui est construit. Ne perdons pas ce fil, je le dis à nous-mêmes et me trouve encouragé et conforté par ce qui a été dit. Je dirai même plus, en me remémorant des souvenirs de 1987, de toute la réflexion qui a été menée autour de l'objectif 5B : nous avons découvert que les territoires ruraux étaient des sources d'inspiration pour les territoires urbains. En réalité ce que LEADER nous a appris c'est que les territoires ruraux étaient une source d'innovation.

En France et ailleurs, placé souvent devant une situation d'abandon, d'incompréhension, d'indéchiffrables complexités des niveaux supérieurs de la décision, le monde rural a bougé et inventé de nouveaux modes d'appréhension de la complexité et du développement, dont nous pouvons nous inspirer dans le monde urbain. Cette source d'inspiration, peut-être à un degré plus profond, nous pouvons le trouver dans les territoires ruraux fragiles.

2. Fondation
Universitaire
Luxembourgeoise,
avenue de Longwy,
185, 6700 Arlon,
Belgique.

J'aime à citer une phrase de quelqu'un qui est intervenu dans le dernier colloque, je pense à Marc Mormon² qui propose à propos des territoires ruraux de prendre le rural pour une catégorie de pensée du monde social, une catégorie qui sert à penser le temps et le changement, à interpréter le passé pour penser le devenir et le mettre en relation. S'il dit cela du rural, à quel degré supplémentaire et encore plus ne peut-il le dire du rural fragile.

Puisse la recherche, des chercheurs authentiques, dévoués et engagés, nous aider à déchiffrer à travers les solutions que proposent les territoires ruraux fragiles, des leçons beaucoup plus vastes qui concernent la difficulté d'une démocratie à méditer, à regarder ce qui est vaste, à avoir de grands projets, à prendre le temps des successions des générations, à prendre le temps de la qualité et même de la gratuité, toutes choses qui sont à la source du développement durable. Je les remercie et nous resterons en contact avec eux. ■

Résumé

Cette communication est consacrée à la conclusion du colloque « Le développement dans les espaces à faible densité », Clermont-Ferrand, 29 avril 1998. Dans une logique d'aménagement du territoire, les différents aspects de la fonction du chercheur et de l'intellectuel vis-à-vis du décideur sont exposés en montrant combien il est important que les travaux des chercheurs conduisent à définir de nouvelles typologies, à mettre de côté ou à réviser celles qui existent et à aider à faire la transition entre les anciennes et les nouvelles. Les fonctions de conseil des chercheurs, leur expertise et leurs réponses à la demande sociale sont également mise en avant pour augmenter l'efficacité de la décision publique et réduire les délais de mise en œuvre. L'organisation des relations chercheurs et décideurs est aussi un gage d'efficacité pour l'évaluation de l'objectif 5B - l'un des objectifs donnés à la réforme des Fonds structurels communautaires qui vise plus particulièrement les régions en retard de développement – et pour le programme européen LEADER 2.

Abstract

This account is dedicated to the seminar conclusion « development in low-density rural areas » which took place on 29th April, 1998 at Clermont-Ferrand (Auvergne region). In basing itself on the community dynamics and within a standpoint of national territory planning, the various facets of the researcher and the intellectual function by comparison with the decision-maker are approached in showing how much it is important that researchers' findings lead to define new typologies, to set aside or to revise the ones which are in existence and to help the making of the transition from old ones to new ones.

The functions of researcher's council, their expertise and their answers to social requirements are also brought forward to increase the efficiency of public decision-making and reduce the waiting period for its implementation.

The organisation of relations between researchers and decision-makers is also an efficiency guarantee for the assessment of community programmes and the objectives specified for the reform of the community structural Funds, especially the objective 5b which is more particularly meant for the regions behind in development.